AMHARA ADVOCACY GROUP IN EUROPE
የአማራ ሙበት ተሚጋች ቡድን በአውሮፓ
Plaidoyer pour les droits humains · Paris · editors@amharaadvocacy.eu · amharaadvocacy.eu

Paris, le 8 novembre 2026

Amnesty International, Secrétariat international
Human Rights Watch, division Afrique
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Secrétariat
Rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires
Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC)

OBJET **Appel urgent pour une enquête sur le massacre d'Arsi et sur la frappe de drone contre le camp de déplacés de Jari (Éthiopie)**

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous faire part de notre vive préoccupation face à deux attaques récentes contre des civils en Éthiopie, parmi bien d'autres. Nous vous exhortons à enquêter de manière indépendante sur ces attaques et à rendre publiques vos conclusions.

MASSACRE D'ARSI

Les 20 et 24 octobre 2026, des chrétiens orthodoxes de la zone d'Arsi (désormais zone du Sud-Est de l'Oromia), dans la région Oromia, ont été la cible d'attaques répétées. Selon le Saint-Synode de l'Église orthodoxe éthiopienne Tewahedo, au moins 60 personnes ont été tuées et plus de 20 grièvement blessées. La Commission éthiopienne des droits de l'homme a recensé, pour la seule journée du 24 octobre, 48 morts dans le woreda de Sirka : 20 civils et 28 membres des forces de sécurité locales et des milices. Elle a aussi recensé 247 ménages déplacés et 21 habitations détruites.

Ces chiffres ont été repris par le Conseil œcuménique des Églises et par des sources de l'Église, et relayés par Vatican News. D'après l'ACLED, cité par Africanews, l'attaque du 24 octobre « serait motivée par des considérations religieuses et aurait visé des chrétiens orthodoxes » (traduction AAGE). Ces tueries faisaient suite à une précédente vague de violences dans la même zone, qui avait débuté le 30 mai 2026. Selon certaines sources, 37 à 40 personnes y auraient alors été tuées et des centaines d'autres déplacées.

FRAPPE DE DRONE SUR LE CAMP DE JARI

Le 29 octobre 2026, le camp de personnes déplacées internes de Jari, au Wollo-Sud (région Amhara), a été visé par des frappes de drone répétées. Des témoins ont déclaré à Addis Standard que le camp avait été frappé au moins cinq fois, à quinze minutes d'intervalle, alors que ses occupants se trouvaient dans leurs abris. Trois sources ont indiqué à Reuters qu'aucun combat n'avait lieu dans le secteur à ce moment-là. Le camp accueillait plus de 1 800 personnes déplacées, dont beaucoup avaient fui des violences antérieures au Wollega et y vivaient depuis de nombreuses années.

Les bilans varient : 18 morts selon le dernier article d'Addis Standard, 16 selon l'agence Anadolu, au moins 15 selon Reuters et de 14 à 16 selon des témoins cités par l'AFP. Des enfants et trois femmes enceintes figureraient parmi les morts. D'après Addis Standard, de nombreuses autres personnes ont

été blessées et plus de 20 abris détruits ; les blessés ont été transportés à l'hôpital de Hayiq, et les cas les plus graves transférés à Dessie.

Les sites de déplacés sont des biens de caractère civil qui ne doivent en aucun cas être l'objet d'attaques. En outre, l'Éthiopie, qui a ratifié la Convention de Kampala en 2020, est tenue de « respecter et maintenir le caractère civil et humanitaire des lieux d'accueil des personnes déplacées » (art. 9, par. 2, al. g). Cette frappe s'inscrit dans une série de frappes de drone qui auraient fait des victimes civiles dans la région Amhara, relevée par Human Rights Watch.

IMPUNITÉ

Dans son Rapport mondial 2026, Human Rights Watch constate que « le processus de justice transitionnelle s'est enlisé, tandis que l'impunité pour les crimes et exactions graves est restée la norme » (traduction AAGE). Créée par le Conseil des droits de l'homme, la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie a vu son mandat prendre fin en octobre 2023, faute de renouvellement, malgré ses mises en garde contre le risque de nouvelles atrocités.

Depuis mars 2025, des groupes réunissant plus de 40 États ont prononcé devant le Conseil des droits de l'homme des déclarations conjointes soulignant l'absence de progrès en matière de justice transitionnelle, la plus récente en septembre 2026. Aucun mécanisme international n'a pourtant pris le relais de la Commission. Sans enquête indépendante ni établissement des responsabilités, rien ne dissuade les auteurs de ces crimes, et l'impunité perdure.

Nous vous demandons donc, dans le cadre de vos mandats respectifs :

1. **d'enquêter** sur le massacre d'Arsi et sur les frappes de drone contre le camp de Jari, et d'en identifier les responsables ;
2. **d'appeler à la protection immédiate** des personnes déplacées de Jari et des communautés d'Arsi, ainsi qu'à un accès humanitaire et médical sans entrave ;
3. **de rendre publiques vos conclusions** et de les transmettre aux organes compétents des Nations unies et aux instances régionales ;
4. **de soutenir l'appel à la tenue d'une session extraordinaire** du Conseil des droits de l'homme des Nations unies consacrée à l'Éthiopie. Comme l'a souligné la coalition d'organisations de la société civile qui a demandé cette session en octobre 2026, le Conseil devrait « envoyer un message dissuasif à tous les acteurs et indiquer que ceux ayant commis, ordonné ou facilité des violations devront répondre de leurs actes ». Le mandat de la Commission d'experts ayant expiré sans qu'aucun mécanisme lui succède, le Conseil est le mieux placé pour en créer un.

Des atrocités d'une telle gravité appellent une réponse internationale. Selon l'Église et l'ACLED, les victimes d'Arsi ont été prises pour cible en raison de leur foi ; celles de Jari avaient déjà fui la violence une première fois, et ont été attaquées de nouveau là même où elles avaient trouvé refuge. Nous vous demandons respectueusement de donner à cet appel une suite urgente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Amhara Advocacy Group in Europe (AAGE)

የአማራ መብት ተሟጋች ቡድን በአውሮፓ
amharaadvocacy.eu · editors@amharaadvocacy.eu

Traduction française de l'appel original rédigé en anglais.